

[LIVRE]

CONTRAT DE FILIÈRE LIVRE 2018 - 2020
SYNTHÈSE DES CONCERTATIONS LIVRE

DRAC NOUVELLE-AQUITAINE
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
CENTRE NATIONAL DU LIVRE
ALCA NOUVELLE-AQUITAINE


PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



CNL CENTRE
NATIONAL
DU LIVRE



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I - LES GRANDS AXES DU CONTRAT DE FILIERE 2018 - 2020 | 05 |
| II - CONCERTATION 2020 - MÉTHODOLOGIE | 09 |
| A > QUESTIONNAIRES | 09 |
| B > ENTRETIENS AVEC CHAQUE SECTEUR PROFESSIONNEL DU LIVRE | 09 |
| III - SYNTHÈSE | 11 |
| A > AUTEURS | 11 |
| B > ÉDITION | 13 |
| C > LIBRAIRIE | 15 |
| D > INTERPROFESSION | 16 |
| IV - CONCLUSION | 19 |
| V - ANNEXES | 20 |

I – LES GRANDS AXES DU CONTRAT DE FILIÈRE 2018 - 2020

LA FILIÈRE DU LIVRE NÉO-AQUITAINE

La filière du livre en Nouvelle-Aquitaine est stable et bien développée. Elle attire sans cesse de nouveaux talents et présente de nombreux atouts tels que sa concentration d'acteurs et son dynamisme dans les domaines de la bande-dessinée (BD), de la traduction, de l'édition littéraire ; des créations et reprises réussies de librairies ainsi que des fédérations structurées représentatives des professionnels notamment dans les secteurs de l'édition et de la librairie. Cette économie doit toutefois encore se consolider car elle est le fait de très petites entreprises (TPE) indépendantes et fragiles, ou de créateurs dispersés.

200, un chiffre-clé pour les professionnels du livre en Nouvelle-Aquitaine

Près de 200 manifestations littéraires et salons ont lieu chaque année en Nouvelle-Aquitaine. Plus de 200 librairies indépendantes proposent une offre diversifiée de livres au plus près des habitants de la plus vaste région de France. Enfin, près de 200 éditeurs sont installés en Nouvelle-Aquitaine, rayonnant sur tous les genres littéraires.

Ce sont aussi 1 500 auteurs (écrivains, poètes, traducteurs, illustrateurs, scénaristes BD, dessinateurs) qui sont installés en Région Nouvelle-Aquitaine et font vivre la création littéraire dans tous les champs éditoriaux.

LE CONTRAT DE FILIÈRE 2018-2020

Les acteurs financiers et opérationnels du contrat

Centre national du livre :

Établissement public à caractère administratif, sous tutelle du Ministère de la Culture, le Centre national du livre (CNL) a pour missions de favoriser la création, l'édition, la diffusion et la promotion des œuvres littéraires ou scientifiques de qualité, à travers des actions de soutien aux différents professionnels de la chaîne du livre : auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations littéraires.

Ces actions de soutien répondent à un double objectif à la fois culturel et économique : culturel, par un soutien à la création littéraire et à la diffusion des œuvres auprès du public, économique, par un soutien à la prise de risque intrinsèque aux choix des partenaires de la chaîne du livre, notamment les éditeurs et les libraires, en matière de création et de diffusion culturelle la plus large. Par ailleurs, le Centre national du livre est aussi un lieu d'échanges entre professionnels du livre, ce qui lui confère une place particulière au cœur du secteur.

Le Centre national du livre dispense 25 dispositifs d'aide aux acteurs du livre notamment à destination des auteurs, des traducteurs, des éditeurs, des bibliothèques, de la librairie, des services numériques et de la vie littéraire (manifestations littéraires).

DRAC Nouvelle-Aquitaine :

La DRAC Nouvelle-Aquitaine met en œuvre les orientations du Ministère de la Culture. Son intervention dans le domaine du livre et de la lecture, en articulation avec celle du CNL, concerne l'ensemble de la chaîne du livre : auteurs, maisons d'édition, librairies, bibliothèques, structures littéraires, associations de développement de la lecture et de l'écriture et de lutte contre l'illettrisme, manifestations de promotion du livre.

En ce sens, elle contribue et soutient notamment :

- L'aménagement culturel du territoire dans le secteur de la lecture publique par la mise en œuvre du concours particulier pour les bibliothèques ;

- L'achat de livres en librairies par les collectivités via les aides aux acquisitions de documents en bibliothèques dans le cadre réservé de la Dotation générale de décentralisation (DGD) ;
- L'égalité territoriale d'accès à la lecture et les partenariats entre les professionnels du livre via les Contrats Territoire Lecture (CTL) et les Contrats Départementaux Lecture Itinérance (CDLI), dispositifs pluriannuels à vocation culturelle, éducative et sociale ;
- L'émergence de nouveaux lecteurs, l'achat de livres en librairies indépendantes et la promotion de la filière via le dispositif « Jeunes en librairie » ;
- La promotion et les interventions d'auteurs par le soutien aux manifestations ou animations littéraires portées par les associations ou les bibliothèques ;
- La juste rémunération des auteurs via le soutien aux manifestations littéraires conditionné au respect des règles et bonnes pratiques de rémunération des artistes-auteurs ;
- Les interventions d'auteurs auprès des jeunes via les opérations d'éducation artistique et culturelle (EAC) en bibliothèques ou lors de manifestations littéraires.

Les auteurs font l'objet d'une attention particulière de la DRAC Nouvelle-Aquitaine qui participe à l'adaptation des politiques publiques existantes en faveur des artistes, auteurs et créateurs suite au rapport de Bruno Racine publié le 22 janvier 2020 sur « L'auteur et l'acte de création ». Afin de contribuer dès 2020 au renforcement du statut de l'auteur en Nouvelle-Aquitaine, la DRAC Nouvelle-Aquitaine a renforcé son soutien à des actions centrées sur l'auteur, notamment dans le domaine de la BD, et maintenu toutes ses subventions dans le contexte de crise pour assurer la rémunération des auteurs dont les interventions auraient été annulées.

De plus, pleinement conscient des conséquences profondes et durables de la crise sanitaire de la Covid-19 sur la « chaîne du livre », l'État lance à compter de 2020 un plan de soutien en direction des différents acteurs de la filière.

Ces mesures nouvelles se déclinent en plusieurs dispositifs mis en œuvre par les DRAC en direction des auteurs, libraires, éditeurs et bibliothèques de leurs territoires :

- un fonds de soutien pour les éditeurs en 2020 ;
- un fonds de soutien d'aide à la modernisation des librairies en 2020 et 2021 ;
- un plan de soutien de l'achat public en librairie en 2020 ;
- une extension dès 2020 à l'échelle nationale du dispositif « Jeunes en librairie », initiative née en ex-Aquitaine.

Région Nouvelle-Aquitaine :

Depuis de nombreuses années, la Région Nouvelle-Aquitaine propose une politique volontariste en faveur de la filière du livre, à travers des accords contractualisés avec l'Etat-DRAC (Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine) ou depuis 2015 avec le Centre national du livre (CNL) pour les ex-territoires de l'Aquitaine et du Limousin pour la période 2015-2017. En parallèle, une politique forte en ex-Poitou-Charentes coexistait.

À l'issue de la fusion des anciennes régions, l'harmonisation des dispositifs a permis d'uniformiser et d'affirmer une politique volontariste en faveur de la filière du livre, pour la période 2018-2020, grâce à la mise en place du premier contrat de filière à l'échelle du nouveau territoire, suite à une concertation menée par ALCA.

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient l'ensemble de la chaîne du livre sous la forme d'aides au titre de ses politiques en faveur de la culture, du développement économique, de la formation professionnelle, de l'aménagement du territoire, des technologies de l'information et de la communication et des relations internationales. Outre les actions menées dans le cadre du présent contrat de filière, la Région Nouvelle-Aquitaine a développé sa politique d'accompagnement par plusieurs dispositifs complémentaires.

Elle propose ainsi :

- des résidences de création pour les auteurs néo-aquitains, organisées par ALCA, en lien avec les partenaires culturels. Ces résidences sont destinées aux auteurs qui souhaitent engager un travail d'écriture, approfondir une réflexion personnelle et partager un projet avec d'autres créateurs ;
- un soutien aux manifestations littéraires, dans le but de participer à l'aménagement culturel du territoire et de promouvoir le livre et la lecture auprès de tous types de publics et notamment des jeunes ;
- un soutien à la création, à l'extension et à la réhabilitation de médiathèques pour encourager la présence d'établissements culturels à fort rayonnement régional ou de proximité et favoriser ainsi l'accès de tous à la culture ;
- de nombreux dispositifs en faveur de la transmission et de l'éducation artistique et culturelle autour du livre, de l'écrit et de la lecture, notamment par sa politique spécifique sectorielle régionale ;
- des actions de médiation autour du livre, de l'écrit et de la lecture.

La Région Nouvelle-Aquitaine a inscrit une action phare dans le cadre du Plan de Relance en faveur des auteurs. Il s'agit de proposer des aides à des artistes/auteurs installés en Nouvelle-Aquitaine afin de produire des œuvres et d'être justement rémunérés pour ce faire. Ces derniers, souvent installés en milieu rural ou dans

des zones de revitalisation urbaine, sont des acteurs incontournables et créatifs de la redynamisation des territoires.

Les 4 contrats de filière relevant des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, de la musique, des arts plastiques et visuels et enfin du livre, pourront bénéficier de cette mesure votée lors de l'Assemblée Plénière du 5 octobre 2020.

Cette action sera initiée par la Région Nouvelle-Aquitaine via un appel à projets, qui serait lancé dans le courant du 1er semestre 2021.

ALCA :

ALCA, Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel, est une agence du conseil régional Nouvelle-Aquitaine soutenue par l'État - Direction Régionale des Affaires Culturelles, en vue du développement des champs du livre et du cinéma sur l'ensemble de la région par l'accompagnement de ses acteurs professionnels. Présente sur l'ensemble du territoire néo-aquitain et via ses bureaux à Angoulême, Bordeaux, Limoges et Poitiers, elle relaie de manière accessible et équitable pour l'ensemble des professionnels les politiques publiques de ses co-financiers et les met en œuvre.

Pour le livre, les objectifs confiés à ALCA visent à favoriser les conditions professionnelles de la diversité de la création littéraire, à accompagner la structuration du tissu économique des acteurs du livre et à renforcer l'accès au livre et à la lecture via les médiathèques, les librairies et les festivals, de manière répartie sur l'ensemble du territoire néo-aquitain, en direction de tous les publics et plus particulièrement du jeune public, lycéen et apprenti, ainsi que des publics spécifiques. Elle assure ainsi sa mission en direction de l'ensemble des acteurs de l'écosystème du livre, autrices et auteurs, édition, diffusion-distribution, librairie, manifestations littéraires et médiathèques.

En lien avec les politiques publiques, elle agit ainsi pour :

- Renforcer le respect des règles déontologiques et des bonnes pratiques des différents secteurs,
- Accompagner la structuration des entreprises du livre dont l'accès à l'investissement, l'emploi, et aux marchés nationaux et internationaux ;
- Favoriser le travail interprofessionnel, d'une part par l'accès à l'information et à la formation pour l'ensemble des professionnels, notamment via son site Web, ses publications papier et numériques et les bases de données communes aux professions du livre, et d'autre part en facilitant le partage d'expérience, particulièrement entre bibliothèques ;
- Réaliser et renforcer les actions de promotion des différents acteurs et métiers du livre ;
- Favoriser l'accès à la lecture et à la connaissance des métiers du livre notamment en direction des publics jeunes, lycéens et apprentis par des programmes d'éducation artistique et culturelle,
- Mettre en œuvre des actions et outils communs

en vue de préserver le patrimoine écrit et d'en permettre son accès au plus grand nombre.

Son action en faveur du développement de la création littéraire dans le réseau des tiers-lieux de Nouvelle-Aquitaine illustre la mise en pratique de ces différentes fonctions.

ALCA est donc force de proposition et de mise en œuvre pour les politiques publiques de ses co-financiers et contribue à l'évaluation de celles-ci.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE BILAN EN CHIFFRES

Durant trois ans, près de 1 000 dossiers ont été déposés et plus de 750 ont été accompagnés. La répartition territoriale des porteurs de projets correspond dans l'ensemble à la démographie des acteurs en région Nouvelle-Aquitaine.

Le bilan de ces trois années met notamment en évidence les points suivants :

- Le compagnonnage, programme visant à faciliter l'implication des auteurs et autrices néo-aquitains dans les projets culturels et éducatifs en lien avec leur territoire de proximité, est un dispositif équilibré du point de vue territorial puisqu'il a irrigué toute la région avec plus de 50 projets aidés sur les trois années.
- Les autrices et auteurs ont également été soutenus pour favoriser leur condition de création, avec 49 bourses accordées sur les trois années.
- La librairie indépendante a fait l'objet d'un soutien renforcé afin de développer et maintenir l'offre et l'accès au livre dans les milieux ruraux, cible prioritaire du contrat de filière. Plusieurs projets de création ou de reprise ont ainsi été accompagnés, notamment à Bort-les-Orgues, Saint-Sever, Arudy, Saujon, Saint-Jean d'Angély... Au total, ce sont 14 librairies créées sur la période dans toute la région Nouvelle-Aquitaine et 12 reprises accompagnées.
- 100 structures éditoriales ont été soutenues chaque année sur les différents dispositifs. Programme éditorial et soutien à la mobilité ont été largement plébiscités avec une cinquantaine de structures accompagnées chaque année sur ces deux dispositifs.
- Concernant l'aide à l'emploi, axe majeur du contrat de filière, 16 structures éditoriales et 21 libraires en ont bénéficié sur les trois années.
- Enfin, les aides indirectes mobilisent toujours autant de professionnels. Le plan de formation accueille ainsi chaque année une dizaine de nouvelles structures ; il est suivi par un nombre constant de professionnels, soucieux de monter en compétences et de gagner en professionnalisation. Le plan s'est également ouvert aux auteurs et autrices proposant au moins une formation par an qui leur est entièrement destinée. Les journées interprofessionnelles mobilisent quant à elles largement toute la chaîne du livre avec environ 700 professionnels qui participent aux différentes actions chaque année.

II – CONCERTATION 2020 - MÉTHODOLOGIE

La concertation a permis d'aborder en plusieurs phases l'évaluation et les besoins des différents maillons de la chaîne du livre, à la fois dans le contexte de la crise sanitaire, et de manière plus générale. Pour la mise en œuvre de la concertation, ALCA a mis en place une approche par métier de la chaîne du livre – auteurs, éditeurs et diffuseurs-distributeurs, libraires, bibliothécaires et archivistes, organisateurs de manifestations littéraires, médiateurs du livre – afin de cibler les attentes spécifiques à chaque profession.

A > QUESTIONNAIRES

Avril 2020 : envoi de questionnaires aux professionnels afin de recueillir des données qualitatives sur les dispositifs dont ils ont bénéficié. Cf détails du questionnaire en *annexe 1*.

Réponse aux questionnaires : **39 auteurs boursiers, 18 auteurs compagnonnage, 18 manifestations littéraires, 22 libraires et 58 éditeurs.**

B > ENTRETIENS AVEC CHAQUE SECTEUR PROFESSIONNEL DU LIVRE

Entre avril et juillet 2020 : Entretiens plus approfondis avec un panel représentatif de **45 professionnels** (éditeurs, librairies, compagnonnages).

1 | Avec les auteurs

L'équipe du pôle Création et Vie littéraire est en contact permanent avec les auteurs de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des aides du contrat de filière, mais également au quotidien dans l'accompagnement fait auprès d'eux. Ainsi, en complément des questionnaires envoyés aux auteurs ayant bénéficié d'une bourse ou d'un compagnonnage entre 2018 et 2020, des entretiens bilatéraux ont eu lieu à l'occasion d'appels précis autour de la question du contrat de filière et lors des échanges quotidiens avec les auteurs.

La parole d'une centaine d'auteurs a été récoltée autour des questions d'aide, de soutien et de dispositifs dont ils auraient et ont besoin. Ils résident dans toute la région Nouvelle-Aquitaine, sont émergents ou confirmés, vivent de leur plume ou de multiples activités paralittéraires.

2 | Avec les éditeurs

En complément de ces questionnaires, un panel représentatif d'éditeurs et de libraires du territoire a été consulté.

Ainsi, seize éditeurs aux profils variés ont été contactés, notamment en termes de chiffre d'affaires, de structuration et de modes de diffusion-distribution.

3 | Avec les libraires

De la même manière, parmi les quinze libraires interrogés, se côtoient des enseignes généralistes, spécialisées, anciennes ou nouvellement créées, dont les chiffres d'affaires oscillent entre 90 K€ et plus de 3 M€, et employant jusqu'à quatorze ETP. L'implantation géographique et la nature des aides, dont le soutien à l'emploi ont été prises en compte. Tous les départements sont représentés.

C- Des entretiens croisés entre secteurs professionnels du Livre

- 6 juillet, La Méca : Editeurs / libraires : **25 personnes**
- 16 juillet, Webinaire : Editeurs / auteurs : **14 personnes.**

Les propos rapportés sont en date de juillet 2020. Certaines situations ont évolué depuis. Aussi, dans le cadre du contrat de filière 2021-2023, de nouvelles concertations et études seront réalisées, afin de rester au plus près de la réalité du contexte.

A > AUTEURS

Critères permettant de prétendre aux propositions ci-après mentionnées :

- Un auteur ayant publié au moins un livre à compte d'éditeur.
- Vivant depuis au moins un an en Nouvelle-Aquitaine.

Sont considérés comme auteurs : romancier, essayiste, traducteur, illustrateur, Bdïste (scénariste, dessinateur, coloriste), photographe publié, auteur dramatique publié.

RAPPEL DE L'ACTUALITÉ ET DU CONTEXTE NATIONAL

Les auteurs revendiquent, de manière offensive et structurée depuis 2018 une mise à jour de leur statut afin que leur pratique soit reconnue comme un métier et qu'ils soient de ce fait reconnus comme des professionnels à part entière (faisant partie de la chaîne économique d'un tissu économique qui génère beaucoup de bénéfices qu'ils souhaitent voir plus équitablement répartis).

Ils demandent à ce que des mesures soient prises pour lutter contre la précarité grandissante qui entoure leur métier.

Ils réclament une meilleure répartition de leur valeur économique et créatrice au sein de la chaîne du livre, des clarifications et des simplifications de leur statut (en ce qui concerne les questions sociales et fiscales) et une meilleure protection sociale.

Ils réclament également une réflexion, à l'échelle de la chaîne du livre, sur la problématique de la

surproduction, qui a engendré une baisse de leurs revenus ces dernières années et met également en difficulté les librairies et les petites maisons d'édition. Dans ce cadre, la Ligue des auteurs professionnels a été créée en septembre 2018 et réunit à la fois des auteurs et des associations d'auteurs (Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, SNAC (syndicat national des auteurs et compositeurs), États généraux de la bande dessinée...). Les premiers États généraux du livre ont eu lieu le 22 mai 2018 et les deuxièmes le 4 juin 2019. Depuis juin 2018, une concertation a été lancée par le ministère de la Culture, avec les représentants des auteurs, afin de travailler à des réformes de leur statut. La question du statut des auteurs et plus largement des créateurs est urgente aujourd'hui. Pierre Lungheretti y avait consacré une partie de son rapport en janvier 2018 et insistait déjà sur le besoin d'une mobilisation collective sur cette question avec dix propositions visant à améliorer la condition des auteurs. Elle a fait l'objet d'un rapport complet commandé à Bruno Racine* par le ministère de la Culture paru début 2020.

Le décret n° 2020-1095 du 28 août 2020 reconnaît notamment de nouvelles pratiques au sein du métier d'auteur, comme le financement participatif et l'autoédition, et ouvre la porte à une reconnaissance de l'acte de création, au-delà de la seule exploitation de l'œuvre.

Cf : Samantha Bailly, autrice et présidente de la Ligue des auteurs professionnels et ex-vice-présidente de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse : <https://www.actualitte.com/article/tribunes/artiste-auteur-quand-il-manque-une-case/100215?origin=newsletter>

Rapport Bruno Racine 22-01-2020 : <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/L-auteur-et-l-acte-de-creation>

Les 8 recommandations d'urgence préconisées : https://ligue.auteurs.pro/wp-content/uploads/2020/05/2020_05_artistes_auteurs_8_preconisations_urgentes.pdf

1 | Point Covid-19

Beaucoup de situations cohabitent chez les auteurs de Nouvelle-Aquitaine :

- Certains ont fait une demande d'aide au CNL et ont en moyenne touché entre 800 et 1200 euros sur les mois de mai à août. À ce jour, peu sont enclins à faire de nouveau une demande, jugée souvent longue, complexe et peu adaptée à leur cas.
- Certains ont au contraire trouvé l'exercice aisé, ont touché le financement rapidement et l'aide leur a été utile, bien que non compensatoire.
- D'aucuns n'ont même pas fait de demande, se considérant hors critères.
- Parfois, certains n'ont pas eu besoin d'y faire appel grâce au maintien de subventions publiques, notamment dans le cadre des manifestations littéraires annulées.

Aujourd'hui, les auteurs interrogés sont inquiets des nouvelles restrictions qui obligent de nouveau certains organisateurs de manifestations à revoir leur format de manifestation, voire à de nouveau annuler ou reporter. Les auteurs ont connu différentes situations liées à leur publication :

- report de publication ;
- publication pendant le confinement et passée inaperçue ;
- annulation de contrat ou non réponse des éditeurs suite au confinement.

Les auteurs ayant bénéficié d'une bourse en 2020 sont en état d'inquiétude par rapport au versement de leur argent. Plus que jamais, la nécessité et l'urgence se font sentir dans nos échanges avec eux.

2 | Retour sur les soutiens

Compagnonnages

Des compagnonnages se sont déroulés sur l'ensemble du territoire et sur les douze départements, avec une parité assez bien respectée hommes-femmes et une diversité des publics, allant de la petite enfance au quatrième âge.

Tous les auteurs ayant répondu au questionnaire décrivent l'expérience comme ayant été positive. Sont pointés notamment la facilité de créer du réseau, la capacité de travailler en profondeur sur une action avec un public ciblé, diversifié et dans un projet constructif, et l'accompagnement d'ALCA.

La liberté octroyée grâce à la forme du dispositif et l'aide financière accordée sont également indiquées par plusieurs auteurs, comme dans cet exemple :

"J'ai apprécié tout particulièrement la possibilité de construire un projet au long cours avec plusieurs rencontres organisées avec les enfants et la possibilité ainsi d'envisager ensemble une création ambitieuse et aboutie. [...] Ce dispositif

a donc permis de créer une réelle émulation humainement et créativement riche [...]."

Voir en *annexe 2* les graphiques détaillés.

100% des porteurs de projets ayant répondu au questionnaire indiquent qu'ils n'auraient pas pu mener le projet en dehors du dispositif de compagnonnage. Certains évoquent la possibilité de mener un projet moins ambitieux et moins long dans la durée.

Le questionnaire fait apparaître l'impact de la crise sanitaire sur le bon déroulé des compagnonnages.

La grande majorité des porteurs de projets estime que le délai de traitement de leur demande est convenable ainsi que le versement des subventions.

L'objectif de territorialité et d'ouverture à des porteurs de projets éloignées de la pratique d'accueil d'auteurs est rempli. En effet, plus de la moitié des projets ont été portés par des structures travaillant rarement, occasionnellement ou jamais avec des auteurs.

Les bourses d'écriture, d'illustration et de traduction

Seize auteurs ont répondu au questionnaire : **8 hommes, 8 femmes** : des auteurs confirmés et des auteurs débutants ont répondu.

Tous les auteurs ayant bénéficié et n'ayant pas bénéficié du dispositif de bourse d'écriture, d'illustration ou de traduction de la Région s'accordent à saluer l'existence de ces bourses et insistent tous sur le maintien de ce dispositif essentiel à la création, dans ces conditions : liberté de créer sans a priori d'édition.

Tous les auteurs ayant répondu ont touché en totalité ou partiellement (70%) leur bourse.

Les répondants majoritairement estiment les délais de réponse et de versement entre convenables et trop longs.

50% d'entre eux ont publié le texte pour lequel ils ont reçu une bourse. **37%** sont en recherche d'éditeurs, et **12%** viennent juste de terminer leur création. Aucun répondant n'a abandonné son projet.

Enfin, tous les auteurs répondant souhaitent à l'unanimité une valorisation par différents procédés de leur publication :

- organisation de tournées dans les librairies et médiathèques, diffusion auprès des organisateurs de manifestations littéraires
- promotion au niveau régional (et portée par la Région Nouvelle-Aquitaine)
- commande d'illustrations ou de textes par ALCA et/ou la Région.

Les auteurs ayant donné un avis libre, en dehors du questionnaire, pointent la nécessité de mieux expliquer les critères d'attribution ou non de la bourse, d'avoir un retour précis de la commission notamment concernant l'accompagnement ou d'un éditeur, a fortiori s'il est

néo-aquitain. Détailler plus le dispositif, préciser quels projets peuvent être accompagnés et la question du régionalisme (dans le sens de travailler avec des professionnels de la Région Nouvelle-Aquitaine) évacueraient les frustrations.

B > ÉDITION

1 | Point Covid-19

« Ce sont les mois qui vont venir qui vont être compliqués »

Les éditeurs interrogés s'accordent sur une inquiétude pour la suite et fin d'année. Difficile de donner des chiffres à ce jour. Certains d'entre eux prévoient une perte de 24 % de leur CA prévisionnel en 2020 ; pour d'autres, un montant plus élevé est évoqué, autour de 40 %. Certains éditeurs ont des titres qui attendent patiemment chez l'imprimeur, titres qu'il a fallu payer sans pouvoir les commercialiser. Le reste des programmes éditoriaux est encore indécis : retarder ? prévoir des sorties en septembre ?

« Les grandes maisons d'édition vont privilégier des blockbusters pour cet été et en septembre. Quelle place nous reste-t-il ? Quelle politique appliquer ? » confie une éditrice.

D'autres structures prévoient de réduire d'un tiers les parutions annuelles, réorientent leur programme autour de coffrets de leurs meilleures ventes pour la fin d'année à la place de nouveautés. Le pire est aussi envisagé, avec l'éventualité d'autres périodes de confinement au fil de l'année.

Plusieurs maisons d'édition interrogées étaient en phase de croissance, d'autres dans une très bonne lancée et devaient « exploser le compteur » cette année. Malgré un enthousiasme toujours présent, une certaine déception est à noter pour tous ces projets qui ne pourront pas voir le jour, comme des anniversaires de collection ou la possibilité de devoir reprendre un emploi « alimentaire ».

D'autres ont fait le choix de développer la vente directe : cela permet de dégager un filet de trésorerie et de garder le contact avec les lecteurs.

Les éditeurs interrogés ont globalement choisi de payer leurs fournisseurs et de se mettre à jour des droits d'auteurs, l'idée étant de conserver une relation de confiance avec les différents intervenants de la chaîne et de faciliter la reprise pour tous. Certains ont fait des demandes de prêt ; quelques-uns précisent que ce prêt sera géré « avec prudence », au cas où la situation serait catastrophique. D'autres excluent le Prêt Garanti par l'État par peur de non solvabilité dans un an et pour éviter qu'il se transforme en prêt bancaire sur cinq ans.

Ils privilégient désormais des solutions de financement participatif (crowdfunding). Les maisons d'édition qui ont des salariés ont fait appel au dispositif de chômage partiel de l'État ; l'une d'entre elles va se séparer d'une employée cet été. Toutes ces structures vont devoir passer ce moment de trésorerie très compliqué et espérer un retour à la normale, non pas dans quelques mois, mais dans quelques années.

S'ils sont généralement confiants envers les libraires, ils sont aussi très pragmatiques et craignent les retours massifs. Une éditrice confie : *« nous avons été prévenus de retours importants de la part de grosses librairies, à Bordeaux et à Toulouse, la FNAC a écrasé toutes ses commandes de mars et avril. »*

Chaque acteur de la chaîne aura ses propres contraintes et il va falloir innover pour recréer du lien, retrouver une dynamique et faire à nouveau sa place dans les rayons. *« Toute décision est un pari en ce moment »* : une conclusion qui résume l'état d'esprit général des éditeurs.

2 | Retour sur les soutiens

« Il faut absolument pérenniser ce Contrat de filière, ne pas rater le coche pour sortir de cette crise. »

Si le soutien au programme éditorial (aide la plus largement plébiscitée par les éditeurs) n'est pas déterminant pour la vie de toutes les maisons d'édition, il permet de travailler de manière plus confortable et d'assurer un niveau de trésorerie équivalent d'une année sur l'autre. Il offre aussi la possibilité « d'être plus offensif, de faire des projets et de se développer », de « créer des titres ambitieux qui demandent plus d'investissements » ou de « prendre le risque de publier de jeunes auteurs et faire des livres pas trop chers » tout en assurant ses arrières. Le soutien au programme éditorial permet aussi à certains d'opérer des choix de production plus éthiques : *« Nous revendiquons une production responsable et le concept du slow book : tout est fait localement, en particulier les impressions, ce qui a d'importantes répercussions sur les coûts de fabrication (une impression en France peut coûter deux à trois fois plus cher qu'une impression à l'étranger, et ce souvent pour une qualité similaire). Le Contrat de filière nous permet de faire ces choses-là ».*

Enfin, certains genres littéraires sont plus dépendants que d'autres de l'aide au programme éditorial : les éditeurs de poésie, par exemple, voient souvent ce volet du Contrat de filière comme une condition essentielle à la mise en œuvre de leur programme éditorial.

L'aide à la mobilité est cruciale pour développer la visibilité d'une maison d'édition et créer du lien avec le public. Plusieurs éditeurs citent Montreuil, un salon

essentiel pour la réputation d'une maison, mais qui coûte cher et dont les retombées se font a posteriori.

Pour une maison d'édition, l'aide à la mobilité permet d'atténuer les coûts de manière significative, d'autant plus que souvent, les ventes dans les salons ne compensent pas les frais engagés. Pour beaucoup de structures en auto-diffusion, ce volet du Contrat de filière revêt une place essentielle dans le développement de ses ventes.

Les soutiens au développement qui mettent en avant des projets plus conséquents ont été des aides cruciales. La ligne « changement de diffuseur-distributeur » notamment est plus que précieuse et a permis à certaines structures « de ne pas couler ». L'aide à l'emploi est aussi une bouffée d'air qui permet de développer la structure, de gagner en visibilité et de pouvoir développer d'autres projets (un éditeur évoque notamment la création et impression de son catalogue). « Avec un salarié, ça augmente la production, la communication et ça donne l'impression de passer une étape, d'être dans une structure plus forte ». Dans plus de 60 % des cas, le poste a été pérennisé à l'issue de la période de soutien temporaire. Pour d'autres, l'aide a permis la réimpression de titres qui étaient épuisés depuis plus de trois ans. Cela représente des ventes et des stocks importants et l'aide a permis de réaliser ce projet sans mettre en difficulté la trésorerie de la structure. Le soutien au marketing numérique, couplé à la formation « Communiquer sur les réseaux sociaux » proposée par ALCA, a permis de toucher un lectorat plus large et de développer son réseau national.

Le programme de formation reçoit également un accueil favorable de la part des éditeurs, en particulier « Comment bien gérer sa maison d'édition » et « Communiquer sur les réseaux sociaux ». Pour tout ce qui touche au graphisme et à la Publication Assistée par Ordinateur, il a été suggéré d'aller au-delà du niveau initial grâce à des sessions d'approfondissement. De manière générale, les formations sont largement plébiscitées et il semble plus que nécessaire de faire perdurer ce service. Il faudrait aussi envisager de programmer les formations type « ABC du métier » tous les ans, premier axe d'accompagnement que l'agence peut proposer pour les structures qui viennent de se créer ou en cours de création.

L'accompagnement à l'international a été salué par nombre d'éditeurs pour qui ce développement aurait été beaucoup plus complexe sans le soutien d'ALCA.

3 - Expression des besoins

Des soutiens ouverts et adaptables à toutes les typologies de structures

« On ne peut pas traiter tout le monde de la même façon » : il faut détailler les critères pour ne pas essayer de faire

rentrer tout le monde dans un même pot commun mais proposer des soutiens qui peuvent s'adapter à toutes nos typologies de structures. Le cas d'une maison d'édition très spécialisée a été un bon exemple : un programme éditorial destiné à un certain type de public conditionne la taille de la structure. Pour autant, les projets sont qualitatifs et contribuent à une réponse au niveau national. Les éditeurs évoquent aussi la nécessité de continuer à « tenir compte des spécificités des territoires ». « Les critères doivent être au maximum ouverts pour aider les structures qui en ont besoin. »

La prise en compte des tâches éditoriales effectuées en interne dans le soutien au programme éditorial

Les éditeurs qui effectuent la majeure partie des tâches éditoriales en interne (PAO et correction principalement) se sentent parfois lésés par rapport à ceux qui externalisent ces aspects de leur production. En effet, ces tâches peuvent être prises en compte dans le cadre du soutien au programme éditorial lorsqu'elles sont externalisées, mais pas lorsqu'elles sont effectuées par le gérant ou un employé de la maison d'édition. D'une certaine manière, ce critère ne favorise pas l'embauche de personnel et encourage à avoir recours à des prestataires extérieurs. Cette revendication est d'autant plus forte chez les éditeurs qui produisent des ouvrages graphiquement très enrichis et qui passent donc beaucoup de temps sur la partie PAO. Un ajustement dans le tableau prévisionnel du plan éditorial pourrait régler ce point.

La transformation de l'aide à la mobilité en une aide à la promotion

Avec la crise sanitaire, de nombreux salons ont été annulés, et même après le déconfinement, on ignore encore quand la situation reviendra totalement à la normale. En parallèle, les éditeurs ont mis en place de nouvelles stratégies pour toucher leur lectorat, par le développement de leur présence sur les réseaux sociaux notamment. Certaines fonctionnalités de ces outils ont un coût et la promotion des ouvrages aujourd'hui ne se fait plus uniquement dans les salons. C'est pourquoi il pourrait être intéressant d'envisager une transformation de l'aide à la mobilité en une aide plus globale dédiée à la promotion, qui inclurait la présence sur les salons, mais également tous les autres frais liés à la promotion des ouvrages. Ce volet communication, déjà présent dans l'aide au développement, se rapproche en effet davantage d'une aide au fonctionnement que d'une aide à l'investissement.

La création d'une ligne permettant aux éditeurs de dégager de la trésorerie

Contrairement à l'aide à la librairie qui comprend une ligne « maintien d'une offre adaptée et de qualité » permettant de dégager de la trésorerie, aucune ligne de ce type n'existe dans l'aide aux maisons d'édition. Ainsi, l'agence est assez dépourvue lorsqu'il s'agit

d'apporter un soutien à une entreprise d'édition rencontrant des problèmes conjoncturels. Pour des problématiques de trésorerie, il serait intéressant de pouvoir établir un lien avec le service de développement économique de la Région et d'avoir une information claire sur les dispositifs existants. Outre les aides pour les entreprises en retournement, existe-t-il des aides forfaitaires de quelques milliers d'euros, vers lesquelles les chargés de mission d'ALCA pourraient orienter les éditeurs en difficulté ?

Un soutien accru au numérique

Le développement numérique ne semblait pas le plus évident jusqu'à présent. Aujourd'hui, il faudra sûrement intensifier nos réflexions : vente en ligne pour les éditeurs ? Ou plateforme commune ?

C > LIBRAIRIE

1 | Point Covid-19

Ces entretiens ont eu lieu pendant le confinement. Les annonces du gouvernement concernant le processus de déconfinement progressif ont levé certaines inquiétudes mais la plupart des professionnels restent prudents. Pour traverser cette crise, les libraires espèrent un retour massif des lecteurs, et ce dans la durée, ainsi qu'une poursuite (et une densification) des achats par les collectivités. Certains craignent aussi une nouvelle période de confinement.

Pour faire face à cette situation inédite, la profession s'est organisée, ce qui a eu pour effet de limiter les pertes de chiffre d'affaires et de garder le contact avec une clientèle fidèle, en demande de lecture et volontaire pour soutenir ces commerces de proximité. De nouveaux clients, sensibilisés aux enjeux de la librairie et à la nécessité de maintenir le commerce de proximité, ont complété les rangs.

Les dirigeants ont innové et se sont adaptés pour poursuivre l'activité. Nous retiendrons le portage des livres à domicile par le libraire, les commandes et retraits en magasin (ou dans des commerces de bouche partenaires - service de dépôt des commandes en points relais permettant de limiter les déplacements), les lectures filmées et diffusées sur les réseaux sociaux, les rencontres littéraires en visioconférence, etc. À noter également une très forte hausse des commandes/réservations via internet, de nouvelles habitudes s'étant installées avec le confinement. Il devrait s'en suivre une demande de modernisation des outils de vente en ligne, qui pour un bon nombre de librairies s'avèrent obsolètes et peu ergonomiques.

Les libraires ont bénéficié de plusieurs soutiens : de droit commun (chômage partiel, prêt garanti par l'État, report de charges, etc.) et spécifiques à la profession (dont le

report d'échéances fournisseurs, le soutien de l'Adelc sous la forme d'une subvention basée sur les charges fixes et le plan de soutien Drac-CNL). Certaines aides spécifiques ont également été mises en place par des collectivités (métropoles, municipalités, communautés d'agglomérations) et les banques mutualistes.

La situation économique des librairies est contrastée d'une structure à l'autre. Certaines disposent d'un niveau de trésorerie suffisant pour passer ce cap mais auraient été en difficulté si la période de confinement avait duré plus de trois mois. Nous constatons que cet excédent de trésorerie est dans certains cas consolidé par les dispositifs de gratuité des livres scolaires et le dispositif chèque livre de 20 € mis en place par la Région pour soutenir le réseau des librairies indépendantes. Les entreprises qui étaient déjà en difficulté avant le confinement se trouvent désormais en situation de grande fragilité. Sans accompagnement financier pour structurer la trésorerie, elles ne pourront pas sortir de cette crise.

2 | Retour sur les soutiens

Les libraires interrogés plaident pour le maintien des dispositifs. La gamme d'accompagnement est très large et semble couvrir tous les champs. Les soutiens sont essentiels pour permettre aux entreprises de se développer ou de rester en « état de fonctionnement ». Une librairie témoigne :

« Heureusement que nous avons cette aide. Les demandes au CNL imposent des montants trop importants, peu adaptés aux structures de campagne. Sans le contrat de filière, nous ne pourrions pas investir autant et donc ancrer notre projet dans le territoire. »

Les marges en librairie sont faibles, ce qui est un frein au développement, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois. Le soutien à l'emploi est donc essentiel puisqu'il permet d'amortir les coûts sur une période de deux ans, le temps de générer une hausse du chiffre d'affaires suffisante pour pouvoir pérenniser le poste.

Le soutien au développement du stock « a permis d'augmenter notre attractivité en limitant le risque financier », indique un libraire interrogé. Sans cette aide, ce développement aurait pris plus de temps. La question de la temporalité du versement des subventions est évoquée. Certaines librairies attendent le solde de leur subvention pour commencer à enrichir leur offre et passer ainsi de 5400 à 6000 références. D'autres regrettent les nombreuses relances qu'ils ont dû faire et les documents type « actes notariés » qui leur ont été demandés pour obtenir leur solde (achat de stock dans le cadre d'une reprise de librairie).

Les porteurs de projets qui ont créé des librairies s'accordent pour dire que sans le soutien financier du Contrat de filière, ils auraient été contraints de revoir leur stratégie : soit en augmentant les apports, soit en revoyant les investissements à la baisse, dont le stock ou les aménagements.

L'articulation entre les dispositifs nationaux et le Contrat de filière est cohérente.

« L'agence est à l'écoute et nous oriente vers les bons interlocuteurs, ce qui est très rassurant. »

Elle est réactive et « de bon conseil ». L'offre de service débute en amont avec l'agence pour préparer et orienter les projets, « c'est appréciable ». Une librairie explique que « la concertation entre les interlocuteurs est très précieuse pour retravailler sa copie ».

Pour finir, le soutien apporté par le Contrat de filière est aussi moral. C'est ce qu'explique une autre librairie :

« Je n'y serais pas allée sans cette aide. Outre l'aspect financier, j'avais besoin d'une validation morale. J'avais à ce moment des difficultés avec l'Adelc et j'avais besoin que l'institution valide mon projet pour oser me lancer. La subvention du Contrat de filière a finalement été la seule subvention dont j'ai bénéficié, elle a donc eu un impact décisif. Je trouve ce dispositif particulièrement intéressant pour les zones rurales. »

La question de l'interdépendance des différents postes de dépense pour obtenir le solde a été évoquée. Certains développent ce point en expliquant que l'aide à l'embauche a les mêmes modalités de versement que le reste de la subvention. Le libraire doit donc faire l'avance des salaires pendant deux ans. L'embauche ne devrait pas être soldée à la fin alors que les dépenses ont dû être avancées pendant deux ans.

D > INTERPROFESSION

Expression des besoins

Éditeurs/Imprimeurs : la prise en compte des choix de production faits par les éditeurs (et de leur impact environnemental et sociétal) dans l'attribution des aides.

Un éditeur estime

« qu'il n'est pas juste de soutenir de la même manière un éditeur qui fait l'effort de faire imprimer dans sa région et un autre qui fait imprimer ses ouvrages dans un autre pays. Cet aspect devrait devenir un vrai critère d'éligibilité car les acteurs de la fabrication de nos territoires (imprimeurs en particulier) sont eux aussi dans une situation extrêmement compliquée et il faut les soutenir. Les éditeurs ayant des pratiques vertueuses devraient

être davantage soutenus car cela représente un véritable sacrifice financier pour eux. »

Ce critère devra cependant être nuancé puisque malheureusement, certaines productions ne peuvent pas être réalisées en région ou même en France – la BD en particulier.

Éditeurs/Auteurs : la prise en compte accrue du respect par les éditeurs des usages de la chaîne du livre

Dans l'examen des dossiers, les chargés de mission devront porter une attention particulière au contenu des contrats d'édition et au montant des droits d'auteur afin de garantir une rémunération juste de ces derniers. Il est suggéré d'imposer aux éditeurs de fournir les justificatifs de reddition des comptes dans leurs demandes de subventions.

Libraires/Éditeurs : une présence accrue des éditeurs de la région dans les librairies néo-aquitaines

Les éditeurs évoquent leur volonté de tisser des liens plus forts avec les librairies de leur territoire et la difficulté de travailler avec LINA (librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine) sur des projets communs. Il est nécessaire de mettre davantage en valeur les éditeurs locaux auprès des libraires de la région car il y a une grande méconnaissance dans ce domaine chez certains libraires. Un éditeur évoque notamment l'idée d'intégrer des critères contraignants dans les aides accordées aux libraires visant à favoriser l'édition régionale. Par exemple : sur le montant total alloué à une librairie pour le maintien de stock, un certain pourcentage pourrait être dévolu à des éditeurs de la région.

Éditeurs/Cinéma : l'ajout d'une ligne liée aux projets de mutualisation

Certains éditeurs ont évoqué la nécessité de la mutualisation, notamment entre livre et cinéma.

De manière générale, les professionnels sont nombreux à solliciter l'aide d'ALCA pour piloter de nouveaux dispositifs et permettre l'échange interprofessionnel qui manque encore. Essayer de se comprendre, c'est la clé pour fluidifier la chaîne. Ainsi, des éditeurs souhaiteraient proposer des journées type speed-meeting avec les opérateurs du cinéma pour présenter ses nouveautés : ALCA est l'intermédiaire tout indiqué pour faciliter ce genre d'initiative.

La création d'une plaquette de présentation des différentes aides régionales et nationales, ainsi que du fonctionnement du Contrat de filière dans son ensemble, incluant les différentes étapes de traitement des demandes, le calendrier de versement des aides et un mode d'emploi pour les demandes de solde

Des éditeurs évoquent notamment le besoin de

comprendre toute la mécanique, qui finance sur quelles aides par exemple. Les professionnels ont besoin de bien comprendre les enjeux financiers du Contrat de filière pour pouvoir s'en emparer et avoir des idées. Ainsi, les porteurs de projets seraient plus à même de comprendre les délais si une communication en amont leur était donnée. Par exemple : à l'issue du comité, leur dossier sera examiné à la CP d'avril et une réponse définitive leur sera donnée « aux environs de mi-mai ». Ils ont tous exprimé un besoin de calendrier pour avoir une vision du traitement des dossiers sur l'année. Ils évoquent aussi la possibilité d'avoir une note explicative pour éviter des allers-retours inutiles qui retardent le traitement du dossier.

Concernant le dépôt des dossiers

La refonte de la plateforme de dépôt

Si le dépôt numérique est globalement apprécié, la plateforme laisse à désirer. Le fait de devoir télécharger les mêmes pièces chaque année (comme les insertions au Journal Officiel, des pièces qui ne changent pas) et de ne pas pouvoir simplement mettre à jour certaines données (comme le formulaire d'identification) montre une « lourdeur administrative » dont les porteurs de projets se passeraient volontiers. Certains trouvent que l'envoi de pdf uniquement n'est pas pertinent, en particulier pour les tableaux excel. En revanche, le pdf permet de réduire un peu le temps passé sur chaque dossier par les chargés de mission avant envoi aux partenaires.

Une meilleure information en amont sur les éléments demandés

Plusieurs éditeurs se plaignent du manque de visibilité sur les documents qui vont être demandés et les questions qui vont être posées au fur et à mesure qu'ils vont avancer dans le dépôt de leur demande. Si les chargés de mission d'ALCA envoient généralement l'ensemble de ces éléments aux porteurs de projets en amont du dépôt, il pourrait être pratique que ces informations apparaissent aux usagers directement sur la plateforme, juste avant qu'ils lancent la procédure de dépôt.

Concernant le versement des aides

Le raccourcissement des délais de versement

Concernant les délais de versement, les professionnels sont mitigés. S'ils comprennent la mécanique régionale, ils s'accordent pour dire que cette mécanique n'est pas du tout adaptée à leur profession, notamment pour le versement des soldes. Les délais peuvent fragiliser les structures puisque les dossiers doivent être déposés avant le lancement des projets mais sont souvent soldés une fois les projets terminés. « Les délais de paiement ne correspondent pas au temps des actions éditoriales » (éditrice) et avancer de la trésorerie est difficile. Dans le

même temps, il y a toujours l'envie de faire de nouveaux projets et de porter des initiatives ambitieuses. Dans le cas où des versements de subventions ont été retardés pour des raisons internes à la collectivité, des éditeurs ont dû reporter des parutions et demander des encours bancaires. Les professionnels pour qui les délais de réponse et de paiement ne sont pas un problème sont généralement ceux qui considèrent la subvention comme un « bonus » et qui ne l'incluent pas d'emblée dans leurs projections financières. C'est le cas également d'éditeurs qui peuvent se permettre d'être vigilants grâce à d'autres sources de revenus et pas de charges fixes puisque travaillant chez eux.

Les professionnels précisent qu'ALCA est toujours très accessible, à l'écoute et que ce lien permanent permet de ne pas trouver le temps trop long. « L'aspect humain d'ALCA est essentiel pour nos métiers ». Ils insistent généralement sur le fait qu'ils ont toujours pu compter sur l'agence pour répondre à leurs questionnements et les aider dans le dépôt de leurs dossiers, notamment lorsque la plateforme rencontrait des problèmes.

IV - CONCLUSION

UNE CRISE SANITAIRE QUI DURERA, AUX IMPACTS NÉGATIFS CHRONIQUES

En fonction des acteurs du Livre, l'impact de la crise sanitaire a été variablement important. Les conséquences ont été fortes et dures pour les auteurs et les organisateurs de manifestations littéraires : annulations et reports provoquent un manque à gagner que les financeurs ont partiellement absorbé et que les mesures d'accompagnement de la crise ont permis d'atténuer. Pour les éditeurs et les libraires, le contrecoup sera encore plus important que l'impact immédiat : les libraires ont pu s'appuyer sur l'apport de chiffres d'affaire et de trésorerie associée dû à la vente des manuels scolaires et du chèque livre et les éditeurs ont diminué le volume de leur programmation éditoriale ou de leurs projets de développement. De fait, ce sont les années à venir qui représentent un risque accru pour ces acteurs, quand auteurs et manifestations littéraires se trouvent d'ores et déjà dans une situation critique.

UN CONTRAT DE FILIÈRE AUX DISPOSITIFS D'AIDE DIRECTE TOUJOURS PERTINENTS ET SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER

Les professionnels du Livre trouvent dans le contrat de filière la concertation efficace des aides publiques directes : un encadrement général de leurs besoins financiers en un comité et une réponse communs, sur les aspects essentiels de leur activité. Les auteurs, trices ainsi que les manifestations littéraires trouvent également une réponse adéquate et incitative, quoiqu'insuffisante aux regards de leurs besoins : temps de création, lieux de création, interprofession, conditions du statut de l'auteur.trice. Ce dernier point interroge plus globalement la condition sociale et professionnelle de l'auteur.trice, ce qui excède le champ opérationnel du contrat de filière, mais insère celui-ci dans une politique d'accompagnement cohérente en direction des créateurs.

UN CONTRAT DE FILIÈRE AUX DISPOSITIFS D'AIDE INDIRECTE PARTICULIÈREMENT PLÉBISCITÉS ET À RENFORCER

Les professionnels du Livre analysent unanimement l'intérêt de l'animation du contrat de filière par ALCA pour tous les apports bénéfiques réalisés : accompagnement global prenant en compte l'ensemble de l'écosystème y incluant tous les acteurs du Livre, imprimeurs, lecture publique, patrimoine, dans une vision inclusive et cohérente ; liens avec l'écosystème économique et de l'innovation, à l'échelle de toute la région et en lien avec l'économie territoriale régionale ; actions interprofessionnelles et professionnelles de formation, en lien avec les OPCO et le service formation de la Région ; ingénierie de projets et conseils au montage des dossiers pour rendre pertinents les dépôts et en assurer un tour de financement complet avec d'autres co-financeurs potentiels, tels que la Sofia ; connaissance fine de chaque acteur via leur prise en charge par le bureau du Livre, pour tous les acteurs de la filière ; veille et fourniture de ressources pour l'ensemble de la filière et en inter-filière avec le cinéma et les autres agences culturelles. La prise en charge de cette vision globale garantit la qualité de l'accompagnement à 360° des acteurs tout en les menant vers une professionnalisation accrue porteuse d'emploi et d'attractivité économique.

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRES

CONTRAT DE FILIÈRE 2018-2020 QUESTIONNAIRES D'ÉVALUATION

DISPOSITIF DES BOURSES D'ÉCRITURE ET DES BOURSES DE TRADUCTION

Formulaire à compléter par les auteurs et les traducteurs qui ont bénéficié de ce dispositif sur la période.

Nom, prénom :

Titre du projet d'écriture ou de traduction soutenu :

Statut de votre projet d'écriture ou de traduction :

- en cours
- manuscrit finalisé
- recherche éditoriale
- projet publié
- Autre(s), précisez :

État de l'attribution de la bourse :

- Versement
- perçu en totalité
- perçu en partie (70%)
- versement en attente

L'écriture ou la traduction est-elle votre principale source de revenus ? oui / non

Attribution : Effets / Résultats / Prospectives

Vous avez bénéficié d'une bourse d'écriture ou de traduction du Contrat de filière Livre en Nouvelle-Aquitaine.

- Quelles étaient vos motivations pour le dépôt de ce projet d'écriture ou de traduction spécifique ?
- Avez-vous déposé une autre demande d'aides (résidences, bourses, autres) pour ce projet ?
 - Oui / Non
 - Précisez
- Avez-vous bénéficié d'une autre aide pour ce projet ?
 - Oui / Non
 - Précisez

- L'attribution de la bourse vous a-t-elle permis la réalisation de votre projet ?
 - Oui / Non
 - Précisez
- Avez-vous trouvé un éditeur pour ce projet d'écriture ou de traduction ?
- Pouvez-vous préciser le délai passé entre le dépôt de votre demande de bourse et la finalisation de votre projet (selon statut de votre projet) ?

Le dossier de candidature / Critères / Pertinence ?

- Est ce que les critères d'éligibilité de ce dispositif vous semblent en adéquation avec le métier d'auteur aujourd'hui ?
 - Oui / Non
 - Précisez
- Dans son ensemble, le dossier de candidature vous permet-il de présenter correctement votre projet ?
 - Oui / Non
 - Précisez
- La liste des pièces demandées, tant dans la partie artistique qu'administrative, vous semble-t-elle complète et pertinente ?
 - Oui / Non
 - Précisez

Procédure de dépôt et d'instruction

- Avez-vous obtenu toutes les informations dont vous aviez besoin avant le dépôt de votre dossier ?
 - Oui
 - Non
 - Si non, précisez :
- La procédure de dépôt de demande d'aide via la plateforme vous a-t-elle semblé simple ?
 - Oui
 - Non
 - Si non, précisez :
- Les délais de réponse à votre demande vous ont-ils semblé :
 - Convenables
 - Trop longs

- Les délais de versement des subventions vous ont-ils semblé :
 - Convenables
 - Trop longs

Si les délais de réponse et/ou de versement des aides ont été trop longs, cela a-t-il eu des conséquences sur votre projet d'écriture ?

Communication et valorisation

- Comment avez-vous pris connaissance de ce dispositif de bourse ?
- Avez-vous connaissance du Contrat de filière Livre en Nouvelle-Aquitaine ?
- Des différentes aides proposées aux auteurs ?
- Quelle valorisation de votre projet pourrait vous être utile à l'attribution d'une bourse d'écriture ou de traduction ?

DISPOSITIF DE COMPAGNONNAGE - QUESTIONNAIRE DESTINE AUX AUTEURS

Pour les auteurs qui auraient bénéficié à plusieurs reprises du compagnonnage sur la période, merci de remplir un formulaire par projet.

Nom, prénom :

Statut du projet de compagnonnage :

- terminé
- en cours

Nom de la structure porteuse du projet :

Dans son ensemble, le compagnonnage a été, pour vous, une expérience :

- Positive
- Négative

- Pourriez-vous expliquer en quelques mots quels ont été les points positifs et les points négatifs de votre expérience ?
- Avez-vous été associé suffisamment selon vous à la construction du projet ?
- Le projet auquel vous avez participé incluait-il un projet de création ? Si oui, vous a-t-il permis de réaliser ce que vous aviez prévu ?
- Estimez-vous que ce dispositif vous a permis de dégager suffisamment de temps pour votre travail de création et vos autres activités en dehors du compagnonnage ?
- La fréquence et le volume de vos interventions vous ont-ils paru suffisants et convenables ?
- L'expérience du compagnonnage vous a-t-elle permis d'accéder à d'autres propositions professionnelles dans la région ou à l'extérieur ?
- Précisez.
- Pour le projet, vous avez été rémunéré :
 - en droits d'auteur
 - en honoraires
 - en salaire
- Quel a été le montant de votre rémunération ?
- La rémunération vous a-t-elle paru suffisante au vu du projet réalisé ?
- Quelle part la rémunération du compagnonnage a-t-elle représenté sur l'ensemble de vos revenus accessoire l'année du projet ?
- Souhaiteriez-vous participer de nouveau à un projet de compagnonnage ?
 - Oui
 - Non

DISPOSITIF DE COMPAGNONNAGE-QUESTIONNAIRE DESTINE AUX STRUCTURES PORTEUSES D'UN PROJET

Pour les structures qui auraient bénéficié à plusieurs reprises du compagnonnage sur la période, merci de remplir un formulaire par projet soutenu.

Nom de votre structure :

Statut du projet de compagnonnage :

- terminé
- en cours

I/ LE PROJET

- Dates de réalisation du projet :
- Auteur(s) associé(s) :
- Public(s) associé(s) :
- Y a-t-il eu des changements conséquents dans la mise en place de votre projet par rapport au programme prévisionnel présenté (changement d'auteurs, changement important de calendrier, de partenaires...) ? Précisez.
- Ce dispositif vous a-t-il permis de travailler avec un (ou des) auteur(s) :
 - avec qui vous travaillez régulièrement
 - avec qui vous aviez occasionnellement déjà travaillé
 - avec qui vous n'aviez jamais travaillé
- Pour votre structure, travailler avec un des auteurs était une pratique :
 - courante
 - occasionnelle
 - rare
 - encore jamais expérimentée avant le compagnonnage
- Le recours au compagnonnage vous a-t-il conduit à faire évoluer votre programmation culturelle en y intégrant davantage les auteurs ?
- Le/les auteur(s) associé(s) ont été rémunéré(s) :
 - en droits d'auteur
 - en honoraires
 - en salaire
- Quel a été le montant de la rémunération de l'auteur (ou des auteurs) associé(s) ?
- Quelle a été le volume et la fréquence des interventions réalisées par l'auteur (les auteurs) associé(s) ?
- Avez-vous collaboré avec des structures culturelles ou socio-culturelles de votre territoire (bibliothèques, librairies, musées, tiers-lieux...) ? Précisez.
- Si oui, la collaboration avec ces structures a-t-elle impulsé ou renforcé d'autres partenariats ? Précisez.
- Auriez-vous pu mettre en œuvre votre projet sans le dispositif de compagnonnage ?

II/ LA PROCÉDURE DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION

- Avez-vous obtenu toutes les informations dont vous aviez besoin avant le dépôt de votre dossier ?
 - Oui
 - Non
 - Si non, précisez :
- La procédure de dépôt de demande d'aide via la plateforme vous a-t-elle semblé simple ?
 - Oui
 - Non
 - Si non, précisez :
- Les délais de réponse à votre demande vous ont-ils semblé :
 - Convenables
 - Trop longs
- Les délais de versement des subventions vous ont-ils semblé :
 - Convenables
 - Trop longs
- Si les délais de réponse et/ou de versement des aides ont été trop longs, cela a-t-il eu des conséquences pour la mise en œuvre de votre projet ? Pour la stabilité de votre structure ?

ÉDITEURS / AGENTS LITTÉRAIRES / DIFFUSEURS-DISTRIBUTEURS

Nom de votre structure :

I/ BESOINS ET IMPACT

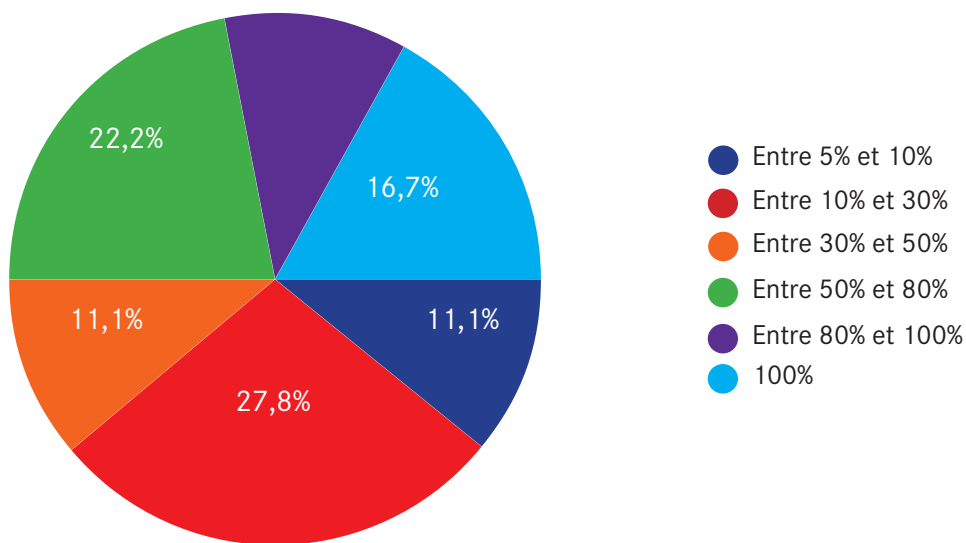
- De quelle(s) aide(s) avez-vous bénéficié au titre du contrat de filière 2018-2020 ?
 - Soutien au développement EDITEURS/DIFFUSEURS/DISTRIBUTEURS
 - Soutien au programme éditorial EDITEURS
 - Soutien à la mobilité EDITEURS/AGENTS LITTÉRAIRES
- Les types de projets éligibles pour les différentes aides étaient-ils en adéquation avec vos besoins ?
 - Oui
 - Non
 - Si non, précisez :
- Auriez-vous pu mettre en œuvre votre projet sans ce soutien ?
- L'aide accordée a-t-elle eu un impact décisif sur votre activité ?
- Chiffre d'affaires :
- Accroissement de la visibilité :
- Autre :
- Dans le cas d'une aide à l'emploi, le poste a-t-il été pérennisé à l'issue de la période de soutien temporaire ?
 - Oui
 - Précisez dans quelles conditions (sur quelles tâches, temps plein/partiel, etc.) :
 - Non
 - Précisez :
- Autres remarques :

II/ PROCEDURE DE DEPÔT ET D'INSTRUCTION

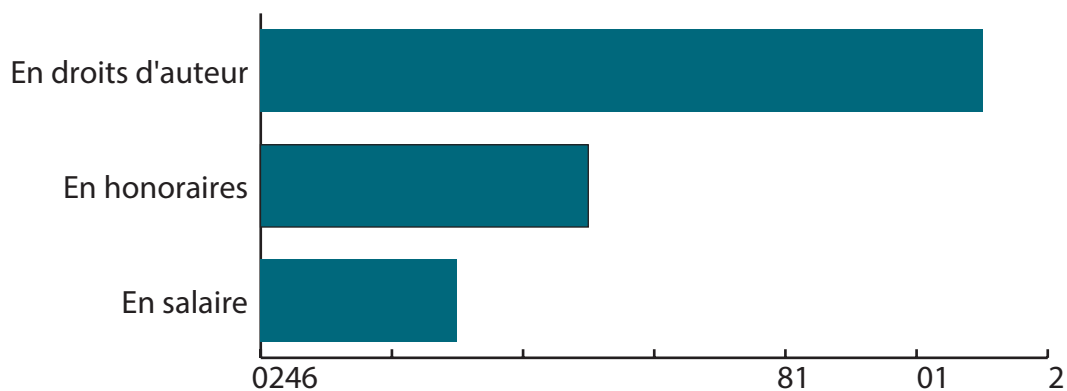
- Avez-vous obtenu toutes les informations dont vous aviez besoin avant le dépôt de votre dossier ?
 - Oui
 - Non
 - Si non, précisez :
- La procédure de dépôt de demande d'aide via la plateforme vous a-t-elle semblé simple ?
 - Oui
 - Non
 - Si non, précisez :
- Les délais de réponse à votre demande vous ont-ils semblé :
 - Convenables
 - Trop longs
- Les délais de versement des subventions vous ont-ils semblé :
 - Convenables
 - Trop longs
- Si les délais de réponse et/ou de versement des aides ont été trop longs, cela a-t-il eu des conséquences pour la mise en œuvre de votre projet ? Pour la stabilité de votre structure ?

ANNEXE 2 : GRAPHIQUES

Quelle part la rémunération du compagnonnage a-t-elle représenté sur l'ensemble de vos revenus accessoires l'année du projet ?
18 réponses



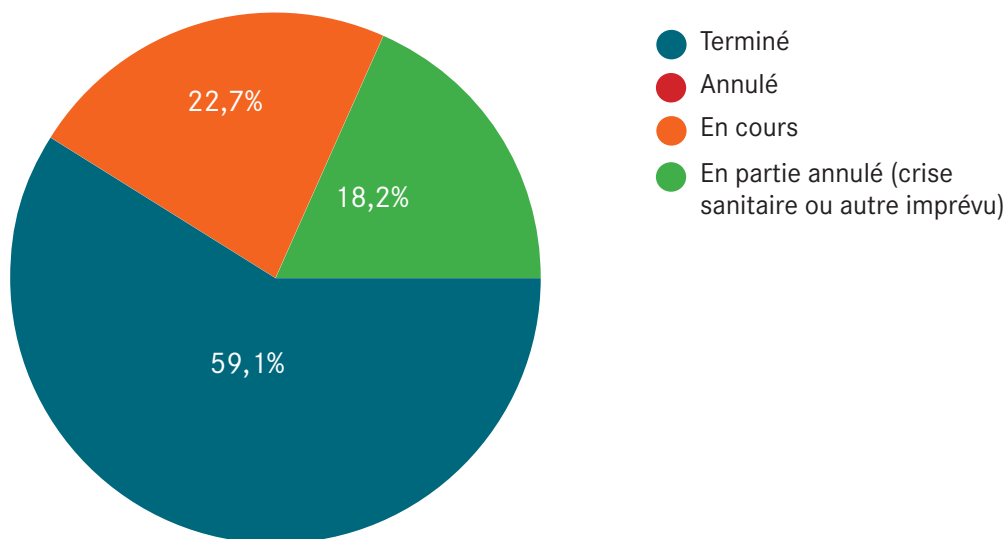
Pour le projet, vous avez été rémunéré :
18 réponses



100% des porteurs de projets ayant répondu au questionnaire indiquent qu'ils n'auraient pas pu mener le projet en dehors du dispositif de compagnonnage. Certains évoquent la possibilité de mener un projet moins ambitieux et moins long dans la durée.

Le questionnaire fait apparaître l'impact de la crise sanitaire sur le bon déroulé des compagnonnages.

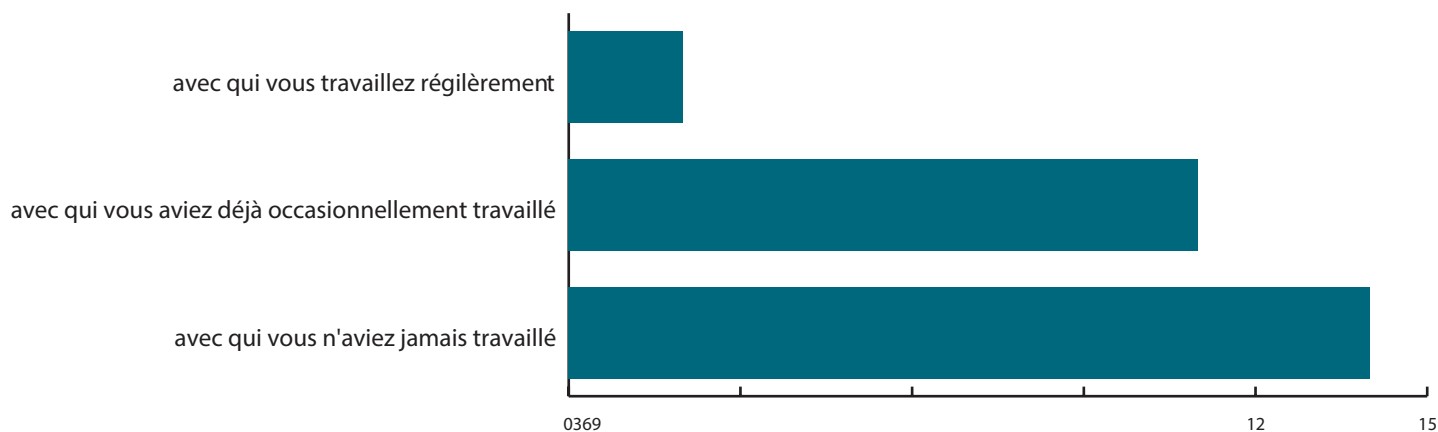
Statut du projet de compagnonnage :
22 réponses



La grande majorité des porteurs de projets estime que le délai de traitement de leur demande est convenable ainsi que le versement des subventions.

L'objectif de territorialité et d'ouverture à des porteurs de projets éloignés de la pratique d'accueil d'auteurs est rempli, en ce sens que plus de la moitié des projets ont été portés par des structures travaillant rarement, occasionnellement ou jamais avec des auteurs.

Ce dispositif vous a-t-il permis de travailler avec un (ou des) auteur(s) :
22 réponses



Les bourses d'écriture, d'illustration et de traduction

Seize auteurs ont répondu au questionnaire : 8 hommes, 8 femmes. Des auteurs confirmés et des auteurs débutants ont répondu.

Tous les auteurs ayant bénéficié et n'ayant pas bénéficié du dispositif de bourse d'écriture, d'illustration ou de traduction de la Région s'accordent à saluer l'existence de ces bourses et insistent tous sur le maintien de ce dispositif essentiel à la création, dans ces conditions (liberté de créer sans a priori d'édition).

Tous les auteurs ayant répondu ont touché en totalité ou partiellement (70%) leur bourse.

Les répondants majoritairement estiment les délais de réponse et de versement entre convenables et trop long. 50% d'entre eux ont publié le texte pour lequel ils ont reçu une bourse. 37% sont en recherche d'éditeurs, et 12% viennent juste de terminer leur création. Aucun répondant n'a abandonné son projet.

Enfin, tous les auteurs répondant souhaitent à l'unanimité une valorisation par différents procédés de leur publication :

- organisation de tournées dans les librairies et médiathèques, diffusion auprès des organisateurs de manifestations littéraires
- promotion au niveau régional (et portée par la Région Nouvelle-Aquitaine)
- commande d'illustrations ou de textes par ALCA et/ou la Région.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

CNL CENTRE
NATIONAL
DU LIVRE



AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE